

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six septembre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUSSELLE Alain

Étaient présents : Mrs Alain ROUSSELLE, David DAROUX, Guy DREVELLE, Grégory GUILLUY, Francis JOLY, Claude LEQUIN, Stéphane LOIRE, Mmes Raymonde MARTIN, Virginie FABRE-LOUVET

Étaient absents excusés : Mrs Xavier BAECKEROT, Alain FRÉMAUX, Rémi HAREL, Antoine PERREARD, Yannick VAN DAMME

Procuration (s) :

Mr Xavier BAECKEROT donne pouvoir à Mr Stéphane LOIRE
Mr Alain FRÉMAUX donne pouvoir à Mr Francis JOLY
Mr Rémi HAREL donne pouvoir à Mr Alain ROUSSELLE
Mr Antoine PERREARD donne pouvoir à Mme Raymonde MARTIN
Mr Yannick VAN DAMME donne pouvoir à Mr David DAROUX

Mr Grégory GUILLUY a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

I) **Convention avec la société BIRDZ concernant la télérelevé » des compteurs d'eau**

Monsieur le Maire informe que la société Birdz, spécialisée dans la fourniture de service de télérelevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données depuis des objets communicants pouvant être remontées via des réseaux radio.

Chaque objet communicant collecte des informations et les transmet par ondes radio à une Passerelle chargée de relayer ces informations vers un centre de traitement.

Ce qui va être le cas pour la commune concernant les compteurs d'eau.

La société Birdz, après s'être rendue sur place, a retenu, comme site, l'Église.

Monsieur le Maire donne les informations, les plus importantes, de la convention :

- La Passerelle est la propriété insaisissable de l'Opérateur (la société Birdz) et demeure sa propriété pendant toute la durée de l'autorisation
- L'Hébergeur (la Commune) conserve la pleine propriété de son site
- L'Opérateur prend intégralement en charge les frais de pose et de maintenance de la Passerelle.
- A titre de compensation forfaitaire de l'autorisation d'occupation octroyée et des obligations de l'Hébergeur, par application de l'article L.2125-1 CGPPP, l'Opérateur versera chaque année à l'Hébergeur une rémunération dont la valeur de base est fixée à la somme de 30€ par site et par an.

L'hébergeur s'engage à :

- De mettre à disposition un point d'accès électrique 220V
- De garder à sa charge le coût de l'abonnement électrique.
- De ne pas manipuler et/ou intervenir sur la Passerelle
- De ne pas débrancher la Passerelle
- D'accorder l'accès à la Passerelle aux agents de l'Opérateur ou à ses sous-traitants, sous réserve que l'Opérateur en fait préalablement la demande par écrit

L'opérateur s'engage à :

- À installer la Passerelle sur le site retenu conformément au dossier technique d'Avant-Projet

- À installer la Passerelle dans les règles de l'art et à ses frais
- De prendre en charge le coût des consommations électriques de la Passerelle sur la base d'un forfait correspondant à 175 kWh par an
- De prendre à sa charge la maintenance et les réparations de la Passerelle
- De réparer à ses frais tous les dommages matériels occasionnés par la Passerelle.

La présente autorisation d'occupation entre en vigueur le jour de sa signature. Elle est établie pour une période de seize ans à compter de sa signature.

L'Opérateur déclare être régulièrement assuré pour garantir les tiers, les occupants d'immeuble et leurs biens en cas d'accident ou de dommages matériels causés du fait de ses interventions ou de ses équipements objet de la présente autorisation.

L'opérateur devra transmettre à la date anniversaire de la mise en service à l'Hébergeur son attestation d'assurance.

Après avoir entendu les thèmes de la convention et de l'avant-projet, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'installation de cette passerelle.

II) Délibération « Rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2023-2024

La loi Grenelle II impose aux collectivités et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de procéder à l'élaboration d'un « rapport de situation en matière de développement durable » ; celui-ci doit faire l'objet d'une présentation préalablement aux débats sur le projet de budget.

La loi du 12 juillet 1999 exige également la rédaction d'un rapport d'activités pour les EPCI ;

Le choix a été pris de fusionner les deux rapports afin de faire une analyse complète des activités de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).

Le législateur impose la présentation du rapport sur le développement durable en amont du débat sur le projet de budget. La loi n'impose pas le vote. En revanche, le texte impose une délibération du conseil établissant ainsi la présentation publique du rapport.

L'intégralité du rapport est transmise à l'ensemble des élus.

L'organisation du rapport :

Une démarche de développement durable exige la prise en compte des enjeux des quatre « piliers » de développement durable dans chaque politique et action : environnement, social, économie et gouvernance.

Le rapport est organisé par compétence exercée par la CAB et permet donc d'analyser l'impact des politiques de la CAB sur chaque finalité de développement durable, comme défini par l'article L. 110-1 du code de l'environnement.

Les cinq finalités sont :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- La transition vers une économie circulaire

Les actions en 2023-2024 :

Développement économique :

La communauté d'agglomération du Beauvaisis soutient la transition énergétique, agroécologique, numérique et industrielle notamment avec le projet “France 2030 Hydrogène”, dont la production et la distribution d’hydrogène seront réalisées directement sur la zone d’activité commerciale (ZAC) de NOVAPARC. En parallèle, la collectivité a célébré les 20 ans des chantiers d’insertion, avec 800 personnes accueillies sur les chantiers depuis le commencement.

Aménagement de l'espace communautaire :

La CAB élabore son Plan Local d’Urbanisme Intercommunal valant habitat et mobilités (PLUi-HM) depuis 2021. La construction du règlement écrit et graphique du PLUi-HM ainsi que des programmes d’orientations et d’actions pour les volets habitat et mobilité ont été réalisés cette année. Par ailleurs, le principe de zéro artificialisation nette des sols (ZAN) issu de la loi Climat et Résilience, qui vise une réduction de 50% de l'espace artificialisé d'ici 2031, résulte à un objectif spécifique de -63,90% pour le Beauvaisis. Le PLUi-HM couvrant la période 2025-2035 doit donc s'ajuster à cette contrainte, permettant seulement environ 150 hectares d’urbanisation sur les 10 prochaines années, face à près de 750 hectares actuellement prévus.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau et assainissement :

La CAB gère l'eau potable et l'assainissement, avec des actions pour protéger les captages d'eau et réduire les rejets polluants. Les 14 captages d'eau potable alimentant la majorité des habitants de l'agglomération sont protégés par le territoire notamment en accompagnant les exploitants des terrains afin de limiter les pertes d'azote vers les nappes phréatiques. Concernant l'assainissement, 76 nouveaux branchements ont été réalisés pour séparer les eaux pluviales des eaux usées et créer des réseaux unitaires. Aujourd’hui, 8% des réseaux sont unitaires sur l'agglomération.

Mobilité :

Côté mobilité, les transports en commun et les mobilités douces continuent de se développer, notamment via des initiatives de covoiturage, des sécurisations de pistes cyclables et de développement de réseaux de bus. Depuis 2021, près de 800 habitants ont pu bénéficier des subventions d’achat de vélo, et le réseau de bus Corolis compte 17 500 abonnés en 2023.

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, qui englobe ici de multiples services de la CAB, ces derniers mettent en œuvre des actions de prévention des déchets, de compostage et de sensibilisation à la biodiversité, avec des projets comme l'Atlas de la biodiversité.

Ainsi, 33 composteurs ont été distribués cette année aux habitants pour favoriser la valorisation de leurs déchets organiques, le changement de fréquence de collecte des déchets de la ville de Beauvais a occasionné une baisse de 30 tonnes d'équivalent CO₂. Concernant l'Atlas de la biodiversité, 70 000 données naturalistes ont été récoltées depuis 2013.

Équilibre social de l'habitat

La CAB offre un soutien à la construction et la rénovation des logements sociaux, l'accession à la propriété et l'amélioration du parc immobilier privé. Dans le cadre de l'accompagnement des copropriétés du territoire, 1 658 logements sociaux neufs ont été construits entre 2020 et 2024, et 695 logements privés ont été améliorés grâce au dispositif « Bien chez soi ».

Santé et alimentation :

La CAB améliore l'accès aux soins et la santé publique via la signature du Contrat Local de Santé de troisième génération et l'ouverture d'une nouvelle formation paramédicale sur le territoire. Ainsi, un total de 77 médecins traitants sont présents sur l'agglomération à la fin septembre 2024, et un total de 50 000 patients sont reçus annuellement à SOS Médecins, la structure ayant ouvert en 2022. Concernant le Plan Alimentaire Territorial, dans le cadre du dispositif “Nos cantines durables” six communes de l'agglomération se sont associées en groupement de commande pour la livraison de repas pour leurs restaurations scolaires permettant de bénéficier d'une stratégie commune pour les 600 repas journaliers et de réduire le plastique avec l'utilisation de contenants réutilisables.

Culture et sport :

La CAB promeut la culture et le sport sur son territoire avec des équipements comme le conservatoire, l'école d'art, les médiathèques et des événements sportifs et culturels tout au long de l'année. La fin d'année 2023 marque la publication du Projet Culturel de Territoire, articulé autour de cinq enjeux pour un territoire bienveillant, créatif, patrimonial, durable et attractif. Tandis que l'année 2024 marque l'arrivée des Jeux olympiques en France, et ayant des équipements sportifs labellisés « Centre de préparation aux Jeux », l'agglomération de Beauvaisis a notamment

accueilli les deux équipes France et Irlande de hockey sur gazon pour plusieurs entraînements à Saint-Martin-le-Noeud.

Politique de la ville :

La CAB met en œuvre le nouveau programme de renouvellement urbain et des actions de cohésion sociale, avec un focus sur la transition écologique et l'insertion socio-économique. Ainsi, 1 760 logements ont été réhabilités dans le cadre du NPNRU, et la journée mondiale de l'environnement a mobilisé et impliqué un nombre important d'acteurs des quartiers prioritaires de la ville, faisant de cette journée une réussite auprès des petits comme des grands.

Services ressources :

Les services ressources de la CAB soutiennent les autres compétences avec des initiatives en ressources humaines, systèmes d'information, gestion de la flotte de véhicules et transition énergétique. Près de 200 agents se sont formés cette année, dont 5% sur des enjeux climatiques, sans compter les 34% formés à la fresque du climat depuis son lancement en 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable des années 2023 et 2024.

III) Délibération « Rapport d'activité 2024 » du Syndicat d'Énergie de l'Oise

Le Maire informe que le Syndicat d'Énergie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.* »

Le Conseil Municipal, où l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

IV) Point sur les dossiers en cours, délibération et/ou décision modificative, si nécessaire :

- **Point sur l'enquête publique » Parc Éolien à Rotangy »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des conclusions et avis de l'enquête publique « Parc Éolien à Rotangy ».

Le commissaire enquêteur et le Préfet ont émis un avis défavorable pour cause de phénomène de saturation.

- **Point sur l'enquête publique « PLUi-HM de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis »**

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique de l'élaboration du Pui-HM est terminée et le rapport est consultable en mairie.

Une seule personne l'a consulté sur internet.

- **Enquête publique « Zonage d'assainissement des eaux pluviales »**

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales est en terminée. Elle s'est déroulée du 18 août au lundi 22 septembre 2025.

- **Point sur la nouvelle classe**

Monsieur le Maire préviens que l'architecte a eu des problèmes familiaux et a été en arrêt pendant plus de

deux mois donc le dossier papier n'a pas beaucoup avancé.

Concernant la dalle, les employés l'ont démolie entièrement car celle-ci n'avait pas de coffrage perdu, elle a été mal faite dès le départ.

L'Architecte doit chiffrer la dalle isolante.

Concernant les demandes de subventions,

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : la commune a reçu l'arrêté d'accord de subvention le 12 mai 2025 pour un montant représentant 20% du montant total HT (200 262.00€) soit 40 052.40€.
- Conseil Départemental : la commune a reçu la notification d'attribution le 18 avril 2025 pour un montant de 70 090.00€ calculé au taux de 35% sur le HT de 200 262.00€ au lieu de 40%.
- FDC (Fonds de Développement Communautaire) le dossier est en attente des devis de l'architecte car le FDC subventionne sur les travaux d'économie d'énergie. La subvention sera demandée à hauteur de 25% du montant total HT.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de voir avec l'architecte pour l'étude d'une dalle chauffante avec résistance électrique, ou d'un chauffage au sol et qu'à la prochaine visite de l'architecte de convoquer la commission de voirie et bâtiments.

Monsieur le Maire indique qu'à la prochaine réunion du conseil municipal, il sera nécessaire de reprendre une délibération concernant le plan de financement du projet afin de modifier le taux des demandes de subventions.

- **Point sur le local archives**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des devis concernant les travaux pour le local archives et qu'il va les étudier avec l'agent communal.

Pour information : Monsieur le Maire précise que les agents communaux ont rénové le logement de la mairie, remis en location depuis le mois d'avril 2025 et qu'ils sont en train de rénover celui de la forge.

- **Point sur les études de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sur la gestion des eaux pluviales (rue d'Amiens et rue Yves Maréchal)**

Dossier eaux pluviales « Pré aux Vaches »

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude concernant la gestion des eaux pluviales dans la pâture « le Pré aux Vaches ».

Après cette présentation, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de voir avec les services de la CAB (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) pour présenter une étude en augmentant la surface de la mare qui est actuellement sur le plan de 320m² et de voir avant avec le propriétaire de la pâture.

Le dossier peut être subventionné par la CAB à hauteur de 50%.

Point sur les travaux de canalisation d'adduction d'eau potable Rotangy - Francastel

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux de canalisation d'adduction d'eau potable Rotangy – Francastel.

Il explique qu'au début des travaux, la mairie n'était pas conviée aux réunions de chantier. Monsieur le Maire explique les travaux, les problèmes rencontrés.

V) Présentation d'un devis concernant ls fossés rue d'Amiens

Monsieur le Maire présente le dossier concernant les fossés de la rue d'Amiens et précise que ce dossier sera financé par la CAB à hauteur de 50%.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte le dossier tel présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Le devis s'élève à 3 616.00€ HT, soit 4 339.20€ TTC. Le montant que la commune aura à charge sera de 50% du HT, soit 1 808.00€

VI) Prix du loyer du Logement de la Forge

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité de revoir le prix du loyer de la forge. Le dernier prix du loyer en mars 2024 pour le logement était de 707.13€.

Afin de prendre en compte les difficultés de chauffer l'habitation l'hiver, étant donné sa grandeur et ses fenêtres à simple vitrage, Monsieur le Maire propose une diminution du montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer de la forge au prix de 600.00€ par mois.

VII) Informations diverses

Courrier Orange

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de chez Orange concernant le réseau en cuivre.

La date de fermeture technique interviendra en 2029, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Logement Mairie

Monsieur le Maire revient sur le logement de la Mairie et informe que celui-ci est loué depuis le 1^{er} avril au prix de 388.72€ à une jeune en apprentissage dans la société BOUCHARD VROMMAN.

Le montant des travaux pour refaire le logement avant la location s'élève à 572.17€

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas prétendu prendre le droit de préemption sur un terrain mis en emplacement réservé sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune, car la commune n'a pas de projet pour le moment pour cet endroit.

Don de deux parcelles à la commune

Monsieur le Maire informe qu'il a signé l'acte notarié en date du 23 septembre 2025 concernant le don de deux parcelles à la commune.

Tarifs Eau

Monsieur le Maire informe que le prix de l'eau change au deuxième semestre de l'année. Cette hausse est faite de manière à ce que les communes de l'Agglomération du Beauvaisis soient toutes au même prix.

VIII) Questions diverses

Questions et informations de Mr JOLY

Panneaux

Monsieur JOLY demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est des panneaux pour le café ?
Monsieur le Maire l'informe que la demande de devis est en cours de réactualisation. Dès que celui-ci lui sera transmis, il le mettra en commande.

Peinture Marquage au sol

Monsieur JOLY informe que le nouveau produit acheté pour refaire le marquage au sol des STOP de la rue d'Amiens va finir par ne plus être utilisable si on attend que les travaux soient finis. Il demande à quel endroit l'utiliser ?

Après réflexion, il est décidé de l'utiliser sur le passage piétons de la rue Boutillier devant l'arrêt de bus.

Marnière

Monsieur JOLY informe que le week-end dernier à la marnière, il a été déposé plein de branches juste devant la barrière et que le lundi c'est 5 sacs poubelles qui ont été retrouvés. Serait-il possible de faire une réglementation.

Monsieur le Maire lui répond que pour le moment cela n'est pas possible car il est en attente du retour du compte rendu de la police de l'environnement.

La séance a été levée à 22h25.